



## Normandie / Manche

# Les trois gros soucis des pêcheurs plaisanciers

Les 2 490 pêcheurs du Comité de la pêche maritime de loisirs de la Manche ont plusieurs sujets de préoccupation, comme l'a montré l'assemblée générale très animée, samedi matin.

### Le débat

Comme chaque année, l'assemblée générale du Comité de la pêche maritime de loisirs (CPML50), qui fédère la plupart des associations manchoises de pêcheurs amateurs, à pied ou en mer, a été à la fois bien suivie et animée, samedi, à Saint-Germain-sur-Ay. L'actualité de cette fin d'année a soulevé encore plus d'inquiétudes que d'ordinaire, avec la menace sur la pêche au bar, la mauvaise qualité des eaux sur une portion de la côte ouest, et le changement annoncé dans la gestion des ports.

### Le bar et le 48° parallèle

Jean Lepigouchet, président du CPLM50, avait prévu une note optimiste sur le bar, dont on ne peut pêcher qu'un spécimen par jour. Las ! La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers a appris que la pêche au bar de loisir risquait d'être interdite en 2018, au nord du 48° parallèle (à hauteur d'Audierne, dans le Finistère). « **Les scientifiques ont dit à la commission pêche du parlement européen que les stocks allaient mal et qu'il allait falloir baisser les prélèvements de 40 %, ce qui veut dire zéro** », a indiqué Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPP). Indigné, il a assuré qu'il n'aurait « **présenté des chiffres erronés** » sur le stock de bar. Et s'est emporté contre la distinction faite entre deux stocks de bar de part et d'autre du 48° parallèle : « **Une stupidité technocratique qui conduit à des règles différentes pour la pêche de loisir selon qu'on est au nord ou au sud !** » Les ministres européens doivent statuer à la mi-décembre. « **Nous espérons qu'ils vont s'opposer à cette interdiction. On compte sur Stéphane Travert !** (le ministre de l'Agriculture) », ont lancé Jean Kif-



Jean Lepigouchet, au micro, a mené les débats. Il avait à sa droite le député LREM Grégory Galbadon, le maire adjoint Christophe Gilles et un membre du bureau, Claude Renard, et à sa gauche Jean Kiffer, président de la FNPP et Joël Aubert, trésorier du CPML50.

fer et Jean Lepigouchet à l'intention de Grégory Galbadon, présent à la tribune. Le député LREM a répondu d'un sourire confiant.

### La qualité des eaux, enjeu n° 1

Il y a une semaine, le préfet a exhorté les élus de la communauté de communes Coutances Mer et bocage à traiter en urgence les causes de pollution qui avaient amené (notamment) à interdire la pêche des bivalves fouisseurs (palourdes, coques, praires...) dans le secteur situé entre le nord de Lingreville et Hauteville-sur-Mer. Jean Lepigouchet s'est dit rassuré de voir « **enfin, un travail de fond engagé par les élus** », tout en craignant qu'il ne soit trop tard. Il s'est

inquiété de voir bientôt « **une autre zone, dans la baie du Mont Saint-Michel, se voir interdite à la pêche** ».

En fin de réunion, Michel Jeanne, un des membres du comité, a insisté sur les différentes sources de pollution possibles. Celles auxquelles on pense immédiatement, venant de la terre, mais aussi celles de la mer : les pollutions portuaires, rejets des exploitations conchylicoles, etc.

### Gestion des ports et cales payantes

Le 25 octobre, les associations locales qui gèrent les petits ports patrimoniaux de la Manche (Goury, Port-Racine, Le Becquet...) ont appris que le Département voulait « **les faire**

**passer sous gestion de la Société publique locale portuaire au 1<sup>er</sup> janvier** », a expliqué Jean Lepigouchet. Après une levée de boucliers, ces associations ont obtenu que ce nouveau fonctionnement soit retardé d'un an. « **La SPL doit se réunir en janvier** », a indiqué, à l'assemblée, Frédérique Boury, conseillère départementale. Le CPLM a promis d'être « **très vigilant** ». La perspective de faire payer l'usage des cales d'accès à l'eau a aussi soulevé la bronca des pêcheurs : « **Beaucoup passeront par la plage !** » se sont exclamés plusieurs adhérents.

Isabelle BORDES.